



ÉDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
CHAMPAGNE ARDENNE

**Déclaration liminaire de la CFDT Éducation Formation
Recherche Publiques**
au CSA départemental des Ardennes
du 9 février 2026.

Madame l'Inspectrice d'académie, Mesdames et
Messieurs, cher.e.s collègues,

Ce premier CSA départemental de l'année 2026 est consacré au changement de l'organisation du remplacement dans le premier degré.

La question est... Pourquoi changer brutalement de fond en comble, une organisation qui s'est construite au fil du temps grâce des améliorations successives répondant à des besoins ? Des personnels se sont engagés sur des postes qui engendraient des conditions de travail particulières tant au niveau organisationnel que pécuniaire. C'est le cas pour les brigades formation continue, pour les remplaçants en éducation prioritaire, en ASH et les ZIL. En ce qui concerne les brigades de circonscription, leur inquiétude porte à juste titre sur l'éloignement possible des lieux de remplacement entre autres.

Pour la CFDT, ce changement brutal d'organisation ne respecte pas ces personnels. Même si dans un groupe de travail, faisant suite à notre alerte sociale, on nous a assuré d'un statu quo concernant les écoles de rattachement, il n'en reste pas moins que la départementalisation et la déspecialisation ne vont pas dans le sens d'une amélioration des conditions de travail. Quelques gages du style « on prendra en compte les spécificités antérieures des personnels autant que faire se peut... » ne sont pas des garanties à terme.

L'autre question est ... l'arrivée d'un applicatif national a-t-il besoin d'un format spécifique, un département et un seul vivier pour fonctionner ?

Une nouvelle application ministérielle promet d'optimiser le remplacement des enseignants. Mais derrière l'outil numérique, ce sont surtout les conditions de travail des remplaçants — et de toutes les équipes des écoles — qui se jouent.

L'optimisation est telle, que l'outil ne prendra pas en compte la possibilité d'avoir des remplaçants en surnuméraire (pour des co interventions passagères, des remplacements lors d'équipes éducatives, évaluations et visites d'écoles...).

Ce sera possible si le remplaçant renonce à son ISSR. Il n'aurait que des frais de déplacement et pas la part correspondant à l'indemnité de remplacement. Nous ne voyons pas là une amélioration pour les personnels mais pour le budget.

La CFDT rappelle une chose essentielle : le remplacement, ce n'est pas qu'une question de chiffres, c'est une question d'humain, de moyens et de continuité pédagogique de qualité.

Plus de remplaçants pour éviter les répartitions d'élèves, le maintien des brigades REP+, ASH, FC, ZIL une vraie prise en compte des compétences et des préférences des personnels, du temps de préparation lors des remplacements longs, des indemnités revalorisées...